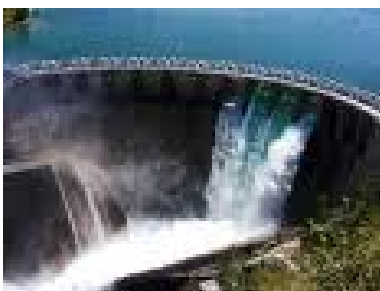


<https://www.xn--lecanardrepubicain-jwb.net/spip.php?article328>



Les barrages français s'ouvrent à la concurrence

- Dossiers - La grande braderie -



Date de mise en ligne : samedi 24 avril 2010

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

"La gestion d'une cinquantaine de centrales hydroélectriques françaises va être ouverte à la concurrence d'ici à 2015, avec des appels d'offres dès fin 2010.

La domination de l'ancien monopole public EDF pourrait être sérieusement entamée : au cours des cinq prochaines années, ce sont 20% du parc hydroélectrique français (d'une puissance totale de 25 300 mégawatts) qui vont être ouverts à la concurrence.

Les barrages soumis à appels d'offres ont été regroupés en dix concessions (une par vallée), afin de permettre une meilleure gestion du parc. Ces concessions hydroélectriques se situent dans les Alpes (vallée du Drac, chaîne du Beaufortain et station de pompage de Bissorte), dans les Pyrénées (vallées d'Ossau, du Louron et de la Têt) et dans le Massif Central (vallées de la Dordogne et de la Truyère). La première concession soumise à appel d'offres sera celle du Lac Mort, dans l'Isère, à la fin 2010.

Redevance

Jusqu'à présent, les concessions hydroélectriques françaises étaient renouvelées de gré à gré, sans mise en concurrence. Mais Électricité de France (EDF), qui gère 640 barrages et 447 centrales hydrauliques dans l'Hexagone, a perdu en 2008 le droit de préférence dont il disposait lors du renouvellement des concessions hydrauliques.

Le renouvellement des concessions hydrauliques représente un enjeu de taille pour les collectivités locales qui partagent avec l'État la redevance perçue sur les revenus générés par les barrages. Le montant de redevance proposé par les groupes d'électricité sera un des critères pour sélectionner les futurs exploitants des barrages hydrauliques.

Des critères environnementaux et énergétiques seront aussi pris en compte, afin notamment de pousser les candidats à moderniser les centrales existantes pour qu'elles produisent davantage.

La sécurité sera enfin une condition essentielle. Environ 80% des barrages français sont actuellement exploités par EDF et 17% par GDF Suez via la Société hydroélectrique du midi (Shem) et la Compagnie nationale du Rhône (CNR). L'enjeu pour EDF va être de perdre le moins de barrages possible.

L'autrichien Verbund (actionnaire du français Poweo), le canadien Hydro-Québec ou le norvégien Statkraft sont déjà sur les rangs, de même que GDF Suez. Le suisse Alpiq a aussi fait acte de candidature.

La mise en concurrence du patrimoine hydroélectrique d'EDF intervient alors que l'entreprise publique va bientôt être obligée de céder jusqu'à un quart de la production de ses centrales nucléaires à ses concurrents. Le gouvernement a examiné un projet de loi en ce sens. Il vise à accélérer la concurrence dans la commercialisation d'électricité, secteur dans lequel EDF détenait en 2009 85,2% de part de marché."

Article publié par republicain-lorrain.fr le 23/04/10.

Quintidi 5 Floréal an CCXVIII

P.S. :

- ▶ article complémentaire : [Premier épisode du feuilleton du Canard républicain - Un éléphant, ça trompe énormément !](#)